

[Text]

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Blenkarn: With interest.

A voice: A settlement rule that comes with this—

Mr. de Jong: What's the current interest on that?

Mr. Blenkarn: It's 9% right now. It's not deductible.

Mrs. Marleau: Effectively it's 18%. Usury.

Mr. Thompson: Clause 40 is a definition provision, the definition of spouse. It adds cross-references to the new rules dealing with the exempt beneficiary and designated contributor.

Mr. Farber: That would be all the clauses related to the 21-year rule in Bill C-92.

The Acting Chairman (Mr. Soetens): Very good. We all understand it very well now. So thank you very much.

Mr. Blenkarn: You didn't want to talk about spouses, is what I was getting at.

Mr. de Jong: No, just on this. We are anxious to hear from Neil Brooks and several others.

Mr. Blenkarn: What's the other lady's name?

Mr. de Jong: I think Maureen Maloney. There's a Mr. Sydney Goldstein. He's a lawyer in Ottawa.

Mr. Blenkarn: Why don't we have just two of them, Simon. You don't need a whole—

Mr. de Jong: Sure. If we can get Ms Maloney and Brooks. Now, it might not be possible to get her, given the short notice. If that's the case, then I would like to suggest Mr. Sydney Goldstein of Goldstein & Goldstein in Ottawa.

The Acting Chairman (Mr. Soetens): Are they in a trust?

Mr. de Jong: I've got here several quotes from various people. Neil Brooks says—

The Acting Chairman (Mr. Soetens): If we're talking about the witnesses, I think there's been an agreement we would try to schedule a meeting to hear a couple of those people.

Mr. de Jong: Yes.

Mr. Blenkarn: Can you schedule them for Thursday?

The Acting Chairman (Mr. Soetens): I think we can contact them and see if they're available for Thursday morning and if we can put it together for Thursday.

Are there other questions of the witnesses on trusts particularly, but maybe other parts of the bill as well?

• 2055

Mr. de Jong: The part dealing with the definition of spouse and now allowing for common-law spouse.

[Translation]

M. Thompson: Oui.

M. Blenkarn: Avec intérêts.

Une voix: Il y a une règle sur les liquidations. . .

M. de Jong: Quel est l'intérêt qui s'applique à l'heure actuelle?

M. Blenkarn: C'est 9 p. 100 à l'heure actuelle, et ce n'est pas déductible.

Mme Marleau: En fait, c'est 18 p. 100. C'est usurier.

M. Thompson: L'article 40 est un article qui porte sur la définition du conjoint. Il ajoute des renvois aux nouvelles règles concernant le bénéficiaire exempté et le disposant désigné.

M. Farber: Ce sont tous les articles liés à la règle des 21 ans du projet de loi C-92.

Le président suppléant (M. Soetens): Très bien. Nous comprenons tous très bien maintenant. Merci beaucoup.

M. Blenkarn: Vous ne vouliez pas parler des conjoints, voilà ce que je voulais dire.

M. de Jong: Non, simplement en ce qui a trait à ce point. Nous sommes très désireux d'entendre le témoignage de Neil Brooks et de plusieurs autres.

M. Blenkarn: Quel est le nom de l'autre dame?

M. de Jong: Maureen Maloney, je pense. Il y a aussi un certain M. Sydney Goldstein. Il pratique le droit à Ottawa.

M. Blenkarn: Pourquoi ne pas en convoquer deux seulement, Simon. Nous n'avons pas besoin de toute une série de. . .

M. de Jong: Certainement, si M^{me} Maloney et M. Brooks veulent comparaître. M^{me} Maloney ne pourra peut-être pas venir, vu le très court préavis. Si c'est le cas, j'aimerais proposer M. Sydney Goldstein, du cabinet Goldstein et Goldstein à Ottawa.

Le président suppléant (M. Soetens): Sont-ils en fiducie?

M. de Jong: J'ai plusieurs citations ici de diverses personnes. Neil Brooks dit. . .

Le président suppléant (M. Soetens): Si c'est des témoins dont nous parlons, je pense que nous avons convenu que nous allions essayer de prévoir une réunion pour écouter ce que certaines de ces personnes auraient à nous dire.

M. de Jong: Oui.

M. Blenkarn: Pouvez-vous prévoir une réunion avec eux pour jeudi?

Le président suppléant (M. Soetens): Je pense que nous pouvons nous mettre en rapport avec eux pour leur demander s'ils peuvent venir jeudi matin. Si c'était le cas nous allons prévoir une réunion pour jeudi.

Y a-t-il d'autres questions que nous désirons poser aux témoins à propos des fiducies, notamment, mais peut-être aussi sur d'autres parties du projet de loi?

M. de Jong: La partie qui traite de la définition du conjoint et qui autorise maintenant le conjoint de fait.